CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2024 - 19h00

PROCES-VERBAL 2024-02

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

<u>Conseillers présents</u>: DEMERLE Xavier, KLEIN Christian, ZIEHL Anita, JUNG Pascal, SPECHT Christiane, HANNEMANN Cécile, STAB Chris; SCHEIDLER Jutta, KREUTZMANN Herbert.

Conseillers absents excusés: KIFFER Céline (pouvoir à DEMERLE Xavier).

Secrétaire de séance : SCHEIDLER Jutta.

Le PV du conseil municipal du 6 février 2024 est approuvé à l'unanimité. Jutta SCHEIDLER est désignée comme secrétaire de séance.

<u>DCM 2024-03-01 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2023</u> Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion et le compte administratif 2023 sont égaux en tous points.

- ✓ Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 355 472,89 € tandis que les recettes de fonctionnement 2023 s'établissent à 424 829,68 €.
- ✓ Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 370 657,71 € et les recettes d'investissement 2023 à 410 703,46 €.

Le premier Adjoint, Xavier DEMERLE fait procéder au vote du compte de gestion puis au vote du compte administratif. Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité des membres participant au vote soit 10 voix POUR (le maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote).

DCM 2024-03-02 Affectation du résultat 2023

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affection du résultat au vu du résultat cumulé d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2023 qui s'élève à 202 276,07 € comme suit :

\checkmark	Apurement du déficit antérieur	0,00	002 D)
✓	Affectation de l'excédent reporté : EN FONCTIONNEMENT	167 776	,38 €	002 R
	(report à nouveau créditeur compte 110)			
✓	Affectation en couverture du besoin : EN INVESTISSEMENT	34 499 6	59 € 1	1068 R

DCM 2024-03-03 Fiscalité directe locale 2024 – vote des taux

Suite aux explications fournies sur les évolutions des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2024, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et de voter les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,11 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,95 %

- Taxe d'habitation: 12,03 %

DCM 2024-03-04 Adoption du budget 2024

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité le budget 2024 dont les prévisions de dépenses et de recettes s'établissent comme suit :

- Fonctionnement : 566 919 ,02 €, en dépenses et en recettes.
- Investissement: 224 870,69 €, équilibré en dépenses et recettes. Compte tenu du report du solde d'exécution négatif reporté en dépenses de 14 451,36 €, des restes à réaliser reportés en dépenses (20 048,33€).

DCM 2024-03-05 Attribution de subvention

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 200 euros à l'association « Une Rose, un Espoir » dans le cadre de la 23^{ème} édition d'une Rose un Espoir du Bitcherland.

DCM 2024-03-06 Dossier AMISSUR 2023

Le Maire propose d'ajourner le point relatif aux feux récompenses prévus rue Principale au niveau de la coopérative. Ce projet a fait l'objet d'une attribution de subvention AMISSUR en 2023.

En effet, ce projet a été soumis à l'UTT Sarreguemines-Bitche qui ne l'a pas validé pour des questions de sécurité : « Ce projet présente un passage piéton et un carrefour avec une voie publique entre les feux récompense, cela n'est pas conforme ».

Le Maire propose d'étudier d'autres alternatives pour sécuriser le passage piéton rue Principale au niveau de la coopérative comme les coussins berlinois dont le coût pour trois jeux de coussins berlinois est d'environ 7 500 euros TTC. Ils seraient fixables en régie.

Christian Klein indique que sa préoccupation porte surtout sur la sécurisation du passage piéton.

Pascal JUNG indique qu'un relevé de vitesse sera effectué par l'UTT à hauteur de la coopérative.

<u>DCM 2024-03-07 Lancement de la consultation « Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse » (RELANCE)</u>

La première consultation début 2023 s'était avérée infructueuse.

Dans le cadre de la relance de la consultation « Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse », les sociétés suivantes seront consultées en direct : Epure, M.H INGENIERIE, NORD ALSACE ETUDES THERMIQUES, INGB, PROJEX, BET HUGUET, Solaresbauen.

DCM 2024-03-08 Offre d'achat de bois sur pied

Le Maire fait part de deux offres reçues pour l'achat des bois de la parcelle 0002 :

- La première offre émanant de Alain Folliot exploitation forestière au prix de 2 060 euros
- La deuxième offre émanant de l'ONF pour 9 000 euros

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'offre de l'ONF.

DCM 2024-03-09 Réfection de voirie rue de la Montagne

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise GREBIL pour un montant de 7 214,40 euros concernant l'élargissement du virage rue de la Montagne.

DCM 2024-03-10 Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

En raison du basculement en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables. C'est dans ce cadre que la commune de Walschbronn est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DCM 2024-03-11 Plantation de sapin nordmann

Le Maire fait part de la proposition de l'ONF concernant un projet de plantation de sapins nordmann sur la parcelle 0002 qui pourrait constituer une opération citoyenne en associant la population de Walschbronn.

Le coût estimatif de 9 500 euros fourni par l'ONF serait détaillé comme suit :

- Exploitation-débardage : 4 500 euros

Broyage 0,5 ha: 1 350 euros
 Clôture 350 ml: 2 000 euros
 Plants 1 000 u: 650 euros
 Piquets 160 u: 1 000 euros

Le Conseil municipal valide l'inscription de cette opération au budget prévisionnel 2024.

DCM 2024-03-12 Zones d'accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre des objectifs de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la loi prévoit que chaque commune propose en concertation avec la population et avec l'appui de son EPCI, des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Suite aux échanges, le Maire propose dans le cadre de la cartographie à réaliser :

- Sur tout le ban communal : possibilité d'implantation du « PHOTOVOLTAIQUE »
- Que la zone ci-dessous soit priorisée pour l'implantation d'une future chaufferie biomasse



- Que la méthanisation sera à étudier au cas par cas
- Que pour la thématique de l'éolien : l'éolien sera à étudier en fonction des projets présentés par les opérateurs, en concertation avec les services de l'Etat et de la population, au cas où il y aurait un projet

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions. Une concertation des habitants sera engagée au courant du mois d'avril 2024.

DCM 2024-03-13 Travaux de remise en état d'un logement communal

L'état des lieux de sortie d'un logement communal réalisé le 29 février 2024 fait état de très nombreuses dégradations notamment tapisserie arrachée dans toutes les pièces, boiseries abîmées, sol fortement détérioré,...

Il a été signifié à la locataire qu'une déclaration de sinistre est en cours auprès de l'assureur Groupama de la commune. L'intégralité de la caution sera retenue.

Un premier devis de l'entreprise Hornberger portant sur des travaux de remise en état a été établi pour un montant TTC de 16 108,92 euros. Ces éléments vont être transmis à notre assureur.

Le chauffe-eau devra également être remplacé.

S'en suivent les signatures des membres présents à la réunion du 26 mars 2024 :

H. Ar Demerle

2 y

Specht.

Lens

RAJOUT AU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 :

Le point d'information concernant les travaux entrepris par Monsieur et Madame FREYERMUTH habitant 152 rue de la forêt évoqués et validés pendant la séance sont rajoutés au Procès-Verbal du conseil municipal du 26 mars 2024. Il s'agit de travaux relatifs à la création d'une entrée à l'arrière de leur propriété (côté forêt) ainsi que des travaux pour améliorer la voirie d'accès à cette entrée. Monsieur et Madame FREYERMUTH ont précisé que les frais engagés sont à leur charge.

Le Maire
Christian SCHWALBACH

Le 31 mai 2024

